



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 28 mars 2022

Délibération n° 2022-032
SOUTIEN EXCEPTIONNEL A LA BANQUE ALIMENTAIRE DE BORDEAUX - AUTORISATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 39

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOULET, David CHARBIT, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Joël GIRARD, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIÉS, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Marie-Christine EWANS, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Bruno SORIN

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 6

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Eric SARRAUTE, Patricia NEDEL à Bastien RIVIERES, Jean-Charles ASTIER à Anne-Eugénie GASPARD, Kubilay ERTEKIN à Samira EL KHADIR, Fatou THIAM à Alain ANZIANI, Christine PEYRE à Sylvie DELUC

ABSENTS : 4

Mesdames, Messieurs : Marie RECALDE, Mauricette BOISSEAU, Serge BELPERRON, Maria GARIBAL

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Ghislaine BOUVIER

Madame Véronique KUHN, Adjointe au Maire Déléguée à l'Education, rappelle à l'Assemblée qu'en France, 9,3 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté, soit 14,7% de la population française (INSEE 2019). La pauvreté touche un enfant sur cinq, un tiers des étudiants et 10% des retraités.

Conséquence directe de cette précarité économique, la précarité alimentaire affecte une très grande partie de cette population, qui peine souvent à effectuer des démarches de demande d'aide. Sept millions de français bénéficient chaque année de l'aide alimentaire, un chiffre largement en dessous des besoins réels estimés.

Depuis 36 ans, le réseau des Banques alimentaires contribue à la lutte contre la pauvreté et la précarité alimentaire en distribuant de la nourriture à 2,1 millions de personnes, agissant ainsi en faveur de la promotion de la santé et de l'autonomie des bénéficiaires.

Depuis 2020, les Villes de Bordeaux et de Mérignac ont initié un partenariat avec la Banque alimentaire de Bordeaux Gironde (BABG), afin de contribuer à cette démarche solidaire. Ce partenariat s'articule autour de deux axes :

- mieux sensibiliser les enfants à la lutte contre le gaspillage et à la notion de précarité alimentaire, d'une part,
- contribuer financièrement à l'action de la BABG grâce au menu solidaire « Epaté tes potes » servi par le SIVU dans les écoles, une fois par an, d'autre part.

La sensibilisation des enfants s'inscrit en complémentarité des actions déjà portées par la collectivité (assiette citoyenne, frigo zéro gaspi...). L'équipe de bénévoles de la Banque alimentaire de Gironde, composée de quatre anciens enseignants, se propose d'effectuer au sein des classes, sur temps scolaire, des interventions pédagogiques adaptées à chaque niveau de classe.

La subvention proposée s'appuie sur le menu solidaire « Epaté tes potes », une formule simplifiée de repas composée d'un plat de pâtes, d'une compote et d'un complément, servi par le SIVU une fois dans l'année dans l'ensemble des écoles de Bordeaux et de Mérignac. Ce repas solidaire servi à un enfant dans une cantine permet à la BABG de redistribuer cinq repas pour une famille dans le besoin.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 17 mars 2022,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 7387 € à la Banque Alimentaire, dans le cadre des journées de solidarité « Epaté tes potes » au titre de cette opération pour les années 2020 et 2021.

ADOpte A l'UNANIMITE

M. SERVIÉS n'a pas pris part au vote

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 28 mars 2022



Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 29 mars 2022.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.